



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Egypte

Question écrite n° 66405

Texte de la question

Mme Chantal Guittet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des réfugiés traversant le désert du Sinaï. Depuis plusieurs années, des réfugiés africains, principalement Erythréens, de tous âges, qui tentent de rejoindre Israël sont victimes d'enlèvements dans le désert égyptien du Sinaï. Détenus par leurs geôliers qui cherchent à faire pression sur les familles afin qu'elles payent des rançons de plusieurs milliers de dollars, ils sont victimes de tortures. Si la rançon n'est pas payée, ils sont battus à mort. Certains corps ont été découverts sans organes ceux-ci ayant été retirés juste avant le trépas en vue d'être revendus par les trafiquants. Libérés, ils risquent un nouvel enlèvement ou une arrestation de la part des autorités égyptiennes, lesquelles n'hésitent pas à les renvoyer vers leur pays d'origine quand bien même ce retour pourrait être synonyme d'une mort certaine. Ce trafic d'êtres humains qui a cours dans le Sinaï est connu des autorités internationales depuis plusieurs années. La faiblesse du pouvoir égyptien et la volonté farouche d'Israël de contrôler sa frontière avec l'Egypte a laissé aux trafiquants toute liberté pour agir. Hommes, femmes, enfants sont chaque jour enlevés, exploités et torturés sans que les auteurs de ces crimes ne soient jamais poursuivis. Elle lui demande de détailler les actions engagées par les autorités françaises pour lutter, en concertation avec les autorités locales, contre ce trafic d'êtres humains à l'égard duquel elles ne sauraient rester impassibles.

Texte de la réponse

La France est particulièrement préoccupée par la situation des migrants d'Afrique de l'Est, notamment érythréens, qui sont les victimes de réseaux criminels dans la péninsule du Sinaï. Elle est engagée pour lutter contre la traite des êtres humains. La France oeuvre avec ses partenaires européens à la préparation du Processus de Khartoum, qui devrait être lancé à Rome le 27 novembre 2014. Ce processus vise à renforcer la coopération entre les Etats d'origine, de transit et de destination des migrants, notamment dans la Corne de l'Afrique, en vue de lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains et les trafics de migrants. Dans ce cadre, la France entend contribuer activement aux projets qui seront développés par l'Union européenne en vue de démanteler les réseaux criminels et de mieux protéger les migrants, notamment dans le Sinaï. La France est également mobilisée au sein des Nations unies. Elle s'est associée, au sein du Conseil des droits de l'Homme à Genève, à une déclaration transrégionale sur les trafics d'êtres humains dans le Sinaï prononcée au nom de 23 pays en mars 2014, qui condamne les exactions et les traitements inhumains dont sont victimes les migrants. La déclaration appelle aussi tous les pays concernés, dont l'Egypte, et les organisations régionales comme la Ligue arabe et l'Union africaine, à renforcer les instruments de lutte contre ce phénomène, à identifier et poursuivre les coupables, et à apporter une protection aux victimes. La France a par ailleurs soutenu depuis 2004 la création d'un rapporteur spécial du Conseil des droits de l'Homme sur le trafic des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. Son mandat consiste à enquêter, faire rapport sur les violations ainsi qu'à adresser des recommandations aux Etats pour lutter contre ce fléau. A l'assemblée générale des Nations unies, la France a appuyé, avec l'Union européenne, l'initiative du Portugal, du Cap Vert et de la Biélorussie en 2010 qui a permis l'adoption d'un plan d'action mondial contre la traite des êtres humains (résolution 64/293). Enfin, la France agit pour une pleine mise en oeuvre de la Convention contre la criminalité transnationale organisée (dite «

Convention de Palerme ») et de ses protocoles additionnels contre la traite des personnes et contre le trafic illicite des migrants, auxquels elle est partie. Ces instruments importants visent à prévenir ces phénomènes, à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs des crimes. Lors de la 7e Conférence des Etats parties, la France a présenté une résolution avec l'Autriche, l'Italie et le Mexique visant à créer un mécanisme d'examen de l'application de cette Convention. Sa ratification universelle et celle de ses protocoles additionnels constituent un objectif important de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Guittet](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66405

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8559

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9791